

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 24 mars 2021.

CE-2021-283-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 12 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 25 mars 2021



ASSISTANTE-GREFFIÈRE

6.1

Direction responsable	Direction du greffe et des affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	24 mars 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Dépôt du procès-verbal de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 12 février 2021.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 12 février 2021.

Signataire :



2021.03.1
5 11:12:21
-04'00'

Stéphane Turcotte
Directeur général adjoint – Services de proximité
Direction générale

Date : _____

Direction responsable	Direction du greffe et des affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	24 mars 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Dépôt du procès-verbal de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 12 février 2021.

CONTENU

Mise en contexte

Le règlement municipal numéro 718 créant les commissions du conseil et abrogeant le règlement numéro 17-2 et suivants a été adopté le 13 août 2018.

Le conseil municipal a ainsi décrété la création sept (7) commissions permanentes, dont la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI).

Cette commission a pour principale mission d'analyser et de formuler des orientations et des recommandations en matière de services et d'activités sportives et de loisirs qui favorisent l'épanouissement des citoyennes et des citoyens de tous les âges. Elle a aussi pour tâche d'assurer l'accessibilité et l'amélioration constante des services et des équipements récréatifs destinés à la population et aux organismes du milieu.

Historique des décisions

20 janvier 2021 – CE-2021-67-DEC

Réunion précédente

Dépôt du procès-verbal de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 11 décembre 2020.

Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le procès-verbal de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 12 février 2021.

Justification

Conformément à l'article 5 du règlement numéro 718, chaque commission doit rendre compte au comité exécutif de ses travaux au moyen d'un procès-verbal signé par son président.

Aspects financiers

n/a

Calendrier et étapes subséquentes

n/a

PIÈCES JOINTES

- Procès-verbal de la commission du 12 février 2021

SIGNATURES

Responsable du dossier :



Signature numérique de Joël
Goulet
Date : 2021.03.11 14:42:00 -05'00'
Version d'Adobe Acrobat :
2021.001.20145

Date : _____

Joël Goulet
Coordonnateur aux affaires publiques et sociales
Direction du greffe et affaires juridiques

Approbateur :



Date :
2021.03.11
21:28:45 -05'00'

Date : _____

Jean-François Milot
Greffier et directeur
Direction du greffe et des affaires juridiques

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 24 mars 2021.

CE-2021-284-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA21-9015 à Groupe Kenworth Montréal, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 245 566,65 \$, taxes incluses, et représentant un montant de 218 582,65 \$ moins la valeur obtenue pour le véhicule d'échange « Mitsubishi FE8, numéro de série JI6CCD1S2AK009498, année 2010 » soit 5 000 \$, pour une différence de 213 582,65 \$ plus les taxes applicables calculées sur cette différence, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE le produit de disposition du camion à ordures donné en échange soit affecté au règlement d'emprunt numéro 768.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

QUE le chef de division ou le contremaître à l'atelier mécanique de la Direction des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit véhicule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 25 mars 2021



ASSISTANTE-GREFFIÈRE

13.02

Direction responsable	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
Niveau décisionnel proposé	COMITÉ EXECUTIF
Date de présentation au comité exécutif	24 mars 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Octroi du contrat SA21-9015 à Groupe Kenworth Montréal pour l'acquisition d'un camion à ordures pour un montant total de 245 566,65 \$, soit un montant de 218 582.65 \$, taxes incluses, moins un véhicule d'échange de 2010 dont la valeur est de 5 000 \$

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder le contrat SA21-9015 à **Groupe Kenworth Montréal**, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 245 566,65 \$ taxes incluses soit un montant de 218 582.65 \$ moins le véhicule d'échange « Mitsubishi FE8 # série J16CCD1S2AK009498 année 2010 » dont la valeur est de 5 000.00 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public.

Que le produit de disposition du camion à ordures donné en échange soit affecté au règlement d'emprunt numéro 768.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est recommandé que le chef de division ou le contremaître à l'atelier mécanique de la Direction des travaux publics, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à l'achat du véhicule.

Signataire :



Stéphane Larivée

2021.03.18

11:02:50 -04'00'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
Niveau décisionnel proposé	COMITÉ EXECUTIF
Date de présentation au comité exécutif	24 mars 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Octroi du contrat SA21-9015 à Groupe Kenworth Montréal pour l'acquisition d'un camion à ordures pour un montant total de 245 566,65 \$, soit un montant de 218 582.65 \$, taxes incluses, moins un véhicule d'échange de 2010 dont la valeur est de 5 000 \$.

CONTENU

Mise en contexte

Dans le cadre du plan triennal d'immobilisation, selon la fiche PTI 28 - 2020, la Direction des travaux publics désire faire l'acquisition d'un camion à ordures pour la division « Parc et espaces vert ».

Un avis public d'appel d'offres fut publié le 6 janvier 2021 dans le journal LA REVUE et par le système électronique SEAO

Il y a lieu de remplacer le camion à ordures à chargement latéral puisque sa durée de vie utile de 10 ans est terminée. Dans les deux dernières années, ce camion n'a pu être utilisé plusieurs semaines par année, dû à des bris mécaniques majeurs et récurrents. Il ne peut plus être utilisé comme véhicule de première ligne dû à sa fragilité mécanique. Les coûts d'entretien élevés annuellement nécessitent de voir à son remplacement par un nouveau véhicule.

Historique des décisions

Description

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 janvier dernier et deux (2) fournisseurs ont soumissionné dont « Groupe Kenworth Montréal » et « Camion excellence Peterbilt inc. ».

L'octroi est accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit le « Groupe Kenworth Montréal » pour un montant total de 245 566,65 \$ taxes incluses moins le véhicule d'échange « Mitsubishi FE8 # série JI6CCD1S2AK009498 année 2010 » dont la valeur est de 5 000.00 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public.

L'estimation est datée du 30 septembre 2020 et a été préparée par Alain Vermette, chef de division, atelier mécanique représente un montant de 265 000.00 \$ t.t.i.

Originellement, la direction des travaux publics avait l'intention d'acquérir un camion à ordures électrique. Cependant, il a été impossible de réaliser ce projet puisque la technologie des batteries augmentait la longueur du véhicule. Le besoin identifié par la division des parcs nécessitait un véhicule de petite taille, ce qui rendait la conception impossible pour les fournisseurs de véhicule électrique.

Justification

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences ou montant prévisionnel) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Groupe Kenworth Montréal	245 566,65 \$		245 566,65 \$
Camion excellence Peterbilt inc.	254 957,06 \$		254 957,06 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	265 000,00 \$		265 000,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			19 433,35 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation) / estimation] x 100]			7,33 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			9 390.41 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse] x 100]			3,82 %

Aspects financiers

Montant de la dépense : 245 566,65 \$ (taxes incluses)

Budget des activités de fonctionnement (certificat requis pour une dépense de 105 700\$ et plus)

Année : 2021 Code budgétaire : _____ Montant prévu au budget : _____ \$

Durée du contrat : _____

Année : _____ \$ (taxes incluses)

Autres années : _____ \$ (taxes incluses)

Total : _____ \$ (taxes incluses)

Budget des activités des investissements (certificat requis)

Fiche PTI no : 28 / 2020 Projet hors PTI : _____

Règlement d'emprunt no : 768 Terme : 10 ans

Sources de financement particulières

Excédents de fonctionnement non affectés : _____ \$

Excédents de fonctionnement affectés : _____ \$ (préciser : _____)

Paiement comptant des immobilisations : _____ \$

Fonds parcs et terrains de jeux : _____ \$

Fonds de roulement : _____ \$ Terme : ___ ans

Réserve financière : _____ \$

Autres : _____ \$

Variation budgétaire requise

	Montant	Du poste	vers le poste
<input type="checkbox"/> Transfert budgétaire	_____ \$	_____	_____
<input type="checkbox"/> Virement budgétaire entre directions	_____ \$	_____	_____
<input type="checkbox"/> Amendement budgétaire (conseil)	_____ \$	_____	_____

Certificat de disponibilité

No : _____ dépense de fonctionnement de plus de 105 700\$

No : 2021-0012 dépense d'investissement de plus de 0 \$

Calendrier et étapes subséquentes

PIÈCES JOINTES

- Documents préparés par le service de l'approvisionnement (DOC-CE-21-9015) :
- Analyse et recommandation
- Fiche résultat ouverture des soumissions
- Grille de conformité des soumissions
- Analyse technique
- Bordereau de soumission – Kentworth
- Appel d'offre Kentworth
- Estimation
- Fiche PTI 28-2020

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Alain Vermette

Signature numérique de Alain Vermette

Date : 2021.03.17 16:17:19 -04'00'

Date : _____

Alain Vermette, Chef de division - Atelier mécanique
Direction des travaux publics

Endosseur :



Signature numérique de Steve

Barkley

Date : 2021.03.17 15:42:11 -04'00'

Date : _____

Steve Barkley, Directeur adjoint
Direction des travaux publics

Approbateur :

Hafid Ouali

Signature numérique de

Hafid Ouali

Date : 2021.03.17 19:44:07

-04'00'

Date : _____

Hafid Ouali, Directeur
Direction des travaux publics

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 24 mars 2021.

CE-2021-285-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne accepte l'offre de service de Certex - Centre de récupération et de recyclage du textile inc. et octroie le contrat SA21-3005 pour la récupération de textiles et accessoires usagés sur le territoire de la Ville de Terrebonne pour une période de trois (3) ans avec deux (2) options de renouvellement d'un (1) an chacune, pour une redevance au montant de 117 964,35 \$ pour trois (3) ans.

QUE la Direction du génie et de l'environnement soit mandatée à en assurer la gestion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 25 mars 2021




ASSISTANTE-GREFFIÈRE

14.1

Direction responsable	Direction du génie et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	24 mars 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Récupération de textiles et accessoires usagés sur le territoire de la Ville de Terrebonne. N.D. Thème : 93-02-04 / N.D. CE : 5848

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la Direction du génie et de l'environnement à octroyer le contrat pour la récupération de textiles et accessoires usagés sur le territoire de la Ville de Terrebonne à Certex pour une période de trois (3) ans avec deux (2) périodes de renouvellement d'un (1) an chacune et de mandater la Direction des travaux publics pour en assurer la gestion.

Signataire :	 Direction générale	Stéphane Larivée 2021.03.15 14:01:48 -04'00'	Date : _____
---------------------	---	--	---------------------

Direction responsable	Direction du génie et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	24 mars 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Récupération de textiles et accessoires usagés sur le territoire de la Ville de Terrebonne. N.D. Thème : 93-02-04 / N.D. CE : 5848

CONTENU

Mise en contexte

La prolifération des cloches à linge sur le territoire a conduit la Ville de Terrebonne à amender son règlement sur la gestion des matières résiduelles (2016). Désormais, les sites doivent être autorisés par résolution du conseil municipal.

Rapidement, la problématique des cloches à linge a été résorbée.

La Ville a ensuite conclu un protocole d'entente avec le Centre de récupération et de recyclage du textile (Certex) afin de mettre en place un projet pilote pour documenter plusieurs aspects. Parmi ceux-ci, le projet pilote devait servir à évaluer le gisement de textiles, en assurer une gestion optimale en respectant la hiérarchie des 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation), maintenir le caractère social du projet en favorisant le retour à la communauté et établir une redevance juste et la répartir équitablement.

Le projet pilote a pris fin le 31 décembre 2019. Les conclusions du projet pilote ont été favorables, l'utilisation des cloches fait désormais partie de nouvelles habitudes citoyennes pour se départir des textiles usagés. De nouvelles cloches devront être ajoutées sur le territoire afin de répondre à la demande croissante.

Historique des décisions

23 novembre 2016 – CE-2016-1402-DEC

Autorisation de signer un protocole d'entente pour un projet pilote avec Certex.

11 février 2019 – CE-2019-132-DEC

Poursuite du projet pilote de récupération des textiles.

1^{er} juillet 2020 – CE-2020-634-DEC

Mettre fin au protocole d'entente du projet pilote pour les cloches à linge avec Certex qui venait à échéance le 31 décembre 2019 et préparer un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat.

Description

Par souci de transparence, la Ville de Terrebonne a invité à participer au processus d'appel de proposition tous les organismes connus en réemploi ainsi que d'autres organismes partenaires. En effet, le processus d'appel d'offres public n'est pas exigé dans le présent contexte puisque la Ville n'engage pas de dépenses et recevra une redevance pour les quantités de textiles recueillis.

Le contrat d'une durée de trois (3) ans, accompagné de deux (2) périodes de prolongation d'un (1) an chacune, prévoit la fourniture, l'installation et la gestion de 36 cloches parmi les 27 sites désignés par la Ville de Terrebonne et présentés dans l'annexe du devis. Des cloches additionnelles pourront être ajoutées tout au long du contrat sur approbation de la Ville de Terrebonne.

L'organisme devra fournir un tableau de suivi des quantités récupérées et de l'utilisation des textiles en fournissant notamment, le poids des textiles avec les billets de pesée et les pourcentages de textiles dirigés vers le réemploi local, le réemploi exportation, le réemploi chiffon, le recyclage, la valorisation et l'élimination.

Justification

Contrat de services professionnels

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Certex		94,3%	117 964,35 \$	0 000 000 \$	117 964,35 \$
Soumissionnaire 2			0 000 000 \$	0 000 000 \$	0 000 000 \$
Soumissionnaire 3			0 000 000 \$	0 000 000 \$	0 000 000 \$

Le montant de la redevance est de 117 964,35 \$ pour trois (3) ans et est basé sur des estimations de quantité potentielle de textiles servant à la comparaison des soumissions.

Le comptoir familial de Terrebonne a pris possession des documents, mais n'a pas déposé de proposition puisqu'il possède seulement un petit cube de 16 pieds et très peu d'effectifs.

L'organisme Grands Frères et Grandes Sœurs a également pris possession des documents, mais n'a pas déposé de proposition puisqu'il fonctionne avec des boîtes semi-enfouies et que le contenu est récupéré de manière mécanique. L'acquisition de 36 cloches représente un investissement majeur. Par ailleurs, l'organisme craignait perdre des points sur le volet 3RV et n'était pas confortable avec le versement d'une redevance puisqu'il est habitué de travailler en partenariat avec les organismes.

L'analyse technique réalisée par la Direction du génie et de l'environnement, la Direction des travaux publics et la Direction du loisir et de la vie communautaire, a permis d'attribuer une note de 94,3% à Certex.

Aspects financiers

Une redevance de 0,09\$ par livre de textile et accessoires récupérés sera versée à la Ville de Terrebonne. La facturation sera établie sur une base trimestrielle ou annuelle.

Calendrier et étapes subséquentes

- Octroi du contrat par la Direction du génie et de l'environnement;
- Gestion et suivi du contrat d'une durée de 3 ans par la Direction des travaux publics;
- Renouvellement du contrat pour une durée de 1 an supplémentaire (possibilité de renouveler 2 fois le contrat).

PIÈCES JOINTES

- Résolution **CE-2016-1402-DEC**
- Résolution **CE-2019-132-DEC**
- Résolution **CE-2020-634-DEC**
- DEVIS **SA21-3005**
- DOC-CE approvisionnement (rapport, analyse technique, offre de service de Certex, fiche d'ouverture de dossier, parution publique).

SIGNATURES

Responsable du dossier :



2021.03.17 17:56:21
-04'00'

Date : _____

Geneviève Rivard, coordonnatrice gestion des matières résiduelles
Direction du génie et environnement

Endosseur :



2021.03.18
08:27:53 -04'00'

Date : _____

Raphaël Beauséjour, ing., Chef de division infrastructure
Direction du génie et environnement

Approbateur :



2021.03.18

08:28:11 -04'00'

Date : _____

**Raphaël Beauséjour, ing., Chef de division infrastructure, Directeur par intérim
Direction du génie et environnement**

N.D. Thème : 93-02-04 / N.D. CE : 5848

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 24 mars 2021.

CE-2021-286-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne mandate la Direction du génie et de l'environnement à gérer les diverses dépenses reliées au comité de circulation provenant des budgets des commissions, pour un montant de 75 000 \$, pour 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 25 mars 2021



ASSISTANTE-GREFFIÈRE


14.2

Direction responsable	Direction du génie et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	17 mars 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	<p>Demande de transfert budgétaire pour le budget d'opération du comité de circulation pour la saison 2021</p> <p>(N.D. Projet : 06-21-001 / N.D. CE : 5842)</p>

IL EST RECOMMANDÉ :

De mandater la Direction du génie et de l'environnement à gérer les diverses dépenses reliées au comité de circulation provenant des budgets des commissions, pour un montant de 75 000,00 \$.

D'autoriser le transfert du budget des finances vers la Direction du génie et de l'environnement.

Signataire :		<p>Stéphane Larivée</p> <p>2021.03.15</p> <p>15:41:09 -04'00'</p>	Date : _____
	Direction générale		

Direction responsable	Direction du génie et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	17 mars 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	<p>Demande de transfert budgétaire pour le budget d'opération du comité de circulation pour la saison 2021</p> <p>(N.D. Projet : 06-21-001 / N.D. CE : 5842)</p>

CONTENU

Mise en contexte

Depuis 2019, en collaboration avec le comité de circulation, la Ville a introduit l'installation de dos d'âne allongés comme mesures de modération. À cet effet, les demandes doivent répondre aux critères et au processus établis.

La Ville dispose présentement de mesures de modérations temporaires installées à différents endroits sur son territoire. Il est prévu de les remplacer afin de rendre ces aménagements permanents grâce à la mise en place de dos-d'âne allongés.

En plus des mesures de modération, le comité de circulation reçoit aussi des requêtes visant l'installation de radars pédagogiques ou bien pour l'installation de la signalisation lumineuse. Ces nouvelles technologies font partie des mesures de modération utilisées par les municipalités.

Historique des décisions

23 juin 2020 CE-2020 –620-DEC

Mandat de la Direction du génie et de l'environnement et transfert budgétaire pour la saison 2020.

Description

Afin de réaliser les projets du comité de circulation, la Direction du génie et de l'environnement doit gérer les dépenses encourues par l'implantation des mesures de modération.

Pour chaque site visé par un dos-d'âne allongé, il est nécessaire d'y installer une mesure temporaire qui sera en place pour une période de trois (3) semaines. Un contrat sera octroyé à un entrepreneur pour la fourniture et l'installation des dos-d'âne allongés. Un contrat sera aussi octroyé à un entrepreneur pour la fourniture et l'installation sur les sites retenus des radars pédagogiques, signalisation lumineuse, etc.

Justification

Il y a lieu d'adopter ce transfert budgétaire à la Direction du génie et de l'environnement afin de gérer les dépenses liées au comité de circulation.

Aspects financiers

Les frais encourus concernant les mesures de modération serviront pour le comité de circulation. Depuis 2020, les frais concernant la réalisation de l'installation finale des dos-d'âne allongés sont absorbés par la Direction des travaux publics, service technique et gestion contractuelle.

Montant du déboursé :	<u>82 134,78</u> \$ (taxes incluses)		
<input type="checkbox"/> Budget des activités de fonctionnement (certificat requis pour une dépense de 105 700\$ et plus)			
Année :	<u>2021</u>	Code budgétaire :	_____
		Montant prévu au budget :	_____ \$
		Durée du contrat :	_____
Année 1 :	_____ \$ (taxes incluses)		
Autres années :	_____ \$ (taxes incluses)		
Total :	_____ \$ (taxes incluses)		
<input type="checkbox"/> Budget des activités des investissements (certificat requis)			
Fiche PTI no :	_____	Projet hors PTI :	<u>X</u>
Règlement d'emprunt no :	_____	Terme :	___ ans
Sources de financement particulières			
<input type="checkbox"/>	Excédents de fonctionnement non affectés :	_____ \$	
<input type="checkbox"/>	Excédents de fonctionnement affectés :	_____ \$	(préciser : _____)
<input type="checkbox"/>	Paiement comptant des immobilisations :	_____ \$	
<input type="checkbox"/>	Fonds parcs et terrains de jeux :	_____ \$	
<input type="checkbox"/>	Fonds de roulement :	_____ \$	Terme : ___ ans
<input type="checkbox"/>	Réserve financière :	_____ \$	
<input checked="" type="checkbox"/>	Autres : projet financé par le budget de fonctionnement	_____ \$	<u>75 000,00</u> \$
Variation budgétaire requise			
		Montant	Du poste vers le poste
<input type="checkbox"/>	Transfert budgétaire	_____ \$	_____
<input checked="" type="checkbox"/>	Virement budgétaire entre directions	<u>75 000,00</u> \$	<u>13000-2999</u> <u>03000-0331000001</u>
<input type="checkbox"/>	Amendement budgétaire (conseil)	_____ \$	_____
Certificat de disponibilité			
<input type="checkbox"/>	No : _____	dépense de fonctionnement de plus de 105 700\$	
<input checked="" type="checkbox"/>	No : <u>2021-0046</u>	dépense d'investissement de plus de 0 \$	

Calendrier et étapes subséquentes

Suite à la recommandation du comité exécutif, la Direction du génie et de l'environnement pourra entamer la saison 2021, avec la préparation des divers appels d'offre et achats, pour réaliser les mandats du comité de circulation.

PIÈCES JOINTES

- Site projeté pour les mesures de modérations pour 2021
- CE-2020 -620-DEC
- Fiche financière

SIGNATURES

Responsable du dossier :



2021.03.08
16:42:30 -05'00'

Date : _____

Patrick Bourassa, Chargé de projets - Circulation et Utilités publiques
Direction du génie et de l'environnement

Endosseur :



2021.03.11
07:13:18 -05'00'

Date : _____

Raphaël Beauséjour, ing., chef de division infrastructures
Direction du génie et de l'environnement

Approbateur :



2021.03.11
07:13:34 -05'00'

Date : _____

Raphaël Beauséjour, ing., chef de division infrastructures
Direction du génie et de l'environnement

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 24 mars 2021.

CE-2021-287-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne refuse de prolonger les conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur les rues Charron, Nantes, Marie-Jeanne-Lauzon et Léopold, et ce, considérant les réponses majoritairement en défaveur des prolongements des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire reçues suite à la consultation publique du 26 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 25 mars 2021



ASSISTANTE-GREFFIÈRE

14.3

Direction responsable	Direction du génie et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	24 mars 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Résultat de la consultation publique pour le prolongement du réseau municipal d'aqueduc et d'égout sur les rues Charron, Nantes, Marie-Jeanne-Lauzon et Léopold (N.D. Projet : 2018-016-00 / N.D. CE : 5850)

IL EST RECOMMANDÉ :

De refuser de prolonger les conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur les rues Charron, Nantes, Marie-Jeanne-Lauzon et Léopold et ce considérant les réponses majoritairement en défaveur des prolongements des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire reçues suite à la consultation publique du 26 janvier 2021.

Signataire :



Stéphane Larivée
2021.03.16 15:07:51
-04'00'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable	Direction du génie et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	24 mars 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Résultat de la consultation publique pour le prolongement du réseau municipal d'aqueduc et d'égout sur les rues Charron, Nantes, Marie-Jeanne-Lauzon et Léopold (N.D. Projet : 2018-016-00 / N.D. CE : 5850)

CONTENU

Mise en contexte

Les rues Charron, Nantes, Marie-Jeanne-Lauzon et Léopold ne sont pas desservies par l'aqueduc et l'égout sanitaire, à l'exception de la rue Léopold pour l'aqueduc.

Le 29 novembre 2019 la CPAET a mandaté les directions nécessaires pour la consultation des citoyens pour le prolongement de l'aqueduc et l'égout sanitaire sur ces rues.

La consultation a finalement eu lieu le 26 janvier dernier en webdiffusion en raison des mesures sanitaires.

Historique des décisions

5 novembre 2018 - CE-2018-1229-DEC

Le CE a mandaté la Direction du génie et de l'environnement à préparer une estimation des coûts et a mandaté la Direction de l'administration et des finances à préparer une analyse des impacts sur le compte de taxes pour les résidents du secteur des rues Charron, Nantes, Marie-Jeanne-Lauzon et Léopold.

29 novembre 2019 – CPAET-2019-11-29/01

La CPAET a mandaté la Direction des relations avec les citoyens et des communications en collaboration avec la Direction du génie et de l'environnement et la Direction de l'administration et des finances à consulter les citoyens des rues Charron, Nantes, Marie-Jeanne-Lauzon et Léopold pour le prolongement d'aqueduc et d'égout.

Description

À la suite des mandats reçus par le CE et la CPAET, des estimations des coûts et des analyses des impacts sur le compte de taxes ont été préparées par les Directions du génie et de l'environnement ainsi que par la Direction de l'administration et des finances. Ces analyses ont été séparées en deux options, soit un prolongement d'aqueduc seulement et une autre pour le prolongement de l'aqueduc et de l'égout sanitaire.

La consultation publique a eu lieu, en webdiffusion en raison des mesures sanitaires, le 26 janvier dernier. Les résultats ont été reçus le 19 février dernier et ont été présentés à la CPAET du 26 février dernier.

Justification

Les résultats du sondage, reçus le 19 février dernier, ont été présentés à la CPAET du 26 février dernier. Selon les options, les taux de participations ont été de 79% et 81%.

Les citoyens ont voté majoritairement contre les deux options de prolongements. Soit 68% contre l'option du prolongement d'aqueduc et 82% contre l'option des prolongements de l'aqueduc et de l'égout sanitaire.

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

Informers les citoyens par écrit du résultat de la consultation publique.

PIÈCES JOINTES

- Résolution CE-2018-1229-DEC
- Mandat de la CPAET en date du 29 novembre 2019
- Lettre aux citoyens les informant des résultats
- Plan de location

SIGNATURES

Responsable du dossier :



2021.03.15 15:45:33
-04'00'

Date : 15 mars 2021

Philippe Lalonde, ing., Infrastructures municipales

Direction du génie et de l'environnement

Endosseur :



2021.03.15

15:47:29 -04'00'

Date : _____

**Raphaël Beauséjour, ing., Chef de division infrastructure
Direction du génie et environnement**

Approbateur :



2021.03.15

15:47:50 -04'00'

Date : _____

**Raphaël Beauséjour, ing., Chef de division infrastructure
Direction du génie et environnement**

N.D. Projet : 2018-016-00

N.D. CE : 5850